

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'un rapport concernant la Dotation aux arrondissements pour l'année 2009.

Je ne pensais pas à avoir à apporter des développements pour les raisons qui suivent, parce que :

- d'une part lors de la Conférence des arrondissements qui s'est tenue le 12 septembre 2008, les participants ont estimé à l'unanimité qu'il convenait de fixer les modalités de répartition des dotations, ainsi qu'indiqué dans la délibération.

- d'autre part, je précise qu'assistaient à cette Conférence plusieurs maires et notamment les deux maires d'arrondissement d'Opposition, dont M. Broliquier, qui a fait une demande d'intervention.

A la demande de M. Broliquier, je lui ai fait passer, ainsi qu'à tous les participants, dans les jours qui ont suivi, les chiffres qui étaient légitimement demandés, dans un souci de transparence qui me paraît être l'apanage de ce mandat.

Et enfin, parce que nous avons pris l'engagement, lors de cette Conférence budgétaire du 12 septembre, de travailler avec la Commission des Finances, avec naturellement les mairies d'arrondissement et les services concernés, à des propositions d'évolution des critères, qui ont été retenus jusqu'à présent pour les fixations des dotations.

Ces critères sont un peu confus, ils sont surtout obsolètes et donc, nous avons pris la décision de travailler à ces nouveaux critères. Ce qui m'a paru être apprécié par l'ensemble des participants et notamment par M. Broliquier.

Je demande donc au Conseil de voter favorablement cette délibération.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Merci Monsieur Brumm pour ces propos.

Effectivement, lors de la Conférence budgétaire du 12 septembre dernier, nous avons pris acte de votre volonté de revoir les modalités de répartition des dotations aux arrondissements pour l'année 2010. C'est une décision qui nous satisfait et nous espérons vivement prendre une part active à cette réflexion, qui nous concerne au premier chef.

Nous avons eu l'occasion d'assister à plusieurs Commissions des Finances depuis le début du mandat. Nous avons apprécié la façon dont vous conduisez cette Commission et nous avons, à chaque fois, obtenu des réponses à nos questions, soit en direct, soit en différé, et j'espère que nous allons pouvoir continuer de travailler ensemble ainsi jusqu'à la fin du mandat.

Au sujet des dotations 2009 aux arrondissements, nous avons bien compris que leur reconduction était à l'identique, c'est-à-dire sans augmentation. Et ce, malgré la hausse des coûts des fluides et de l'énergie notamment, qui sont, je le rappelle, financés par les arrondissements pour les équipements transférés.

Pas d'augmentation donc pour 2009. Ne voyez pas là un reproche. Il nous semble, en effet, nécessaire, et même évident, que les arrondissements, au même titre que toutes les collectivités locales, participent à l'effort de remise en ordre des finances publiques qui a été entrepris au plan national.

Depuis des années, nous vous alertons sur la nécessité d'une gestion plus rigoureuse des finances de la Ville. Aujourd'hui, c'est contraint et dans l'urgence que vous aller devoir agir. Je parle pour vous Monsieur Brumm, mais je parle surtout à M. le Maire de Lyon.

Reste à espérer que cet effort se fera à tous les échelons, et pas uniquement à celui des arrondissements.

Dans le contexte de crise dans lequel nous nous trouvons, le temps n'est pas aux lamentations sur les baisses de telle ou telle dotation. Non, l'Etat n'est pas responsable de tous nos maux budgétaires ! Oui, vous en portez une part de responsabilité ! Le temps aujourd'hui est à l'adaptation et à la réaction.

Or, sept mois après votre réélection, Monsieur le Maire, nous sommes obligés de constater que vos intentions restent floues.

Le 12 septembre dans Le Progrès, vous annonciez l'arrivée d'un plan de mandat. Le même jour sur Radio Scoop, vous déclarez qu'il n'y aura pas de plan de mandat, que votre programme électoral fait office de plan de mandat.

Aujourd'hui, certaines de vos promesses électorales –si j'en crois les journaux- semblent compromises : l'abandon du funiculaire entre la rue Terme et la Croix-Rousse, l'abandon de l'idée d'un centre nautique à Sergent Blandan, le réaménagement de la rue Garibaldi saucissonné sur deux mandats et pourtant déjà inscrit dans votre premier plan de mandat, celui de 2001.

Nous savons ce qui ne se fera pas, mais nous ne savons pas encore ce qui se fera. Or, nous avons tous besoin, les décideurs lyonnais au sens large ont besoin, de connaître vos projets.

- A l'échelle du Grand Lyon d'abord : si nous avons eu connaissance d'un projet de plan de mandat, nous n'avons pas d'engagements précis pour l'instant ;

- A l'échelle de la Ville ensuite, où nous sommes dans l'attente de vos arbitrages ;

- Comme enfin à l'échelle des arrondissements. Je tiens à souligner à ce sujet, que ni le 6<sup>e</sup>, ni le 2<sup>e</sup> arrondissement n'ont été sollicités pour discuter des arbitrages locaux. Nous avons fait connaître nos propositions, nous attendons encore les réponses. Nous avons pris le soin de vous adresser nos priorités, mais elles n'ont jamais fait l'objet d'aucune discussion sérieuse, contrairement aux autres arrondissements.

Nous comprenons bien que la conjoncture, comme vos promesses de campagne, ne vous facilitent pas la tâche, mais il va bientôt falloir trancher.

Monsieur le Maire, quand connaissons-nous vos arbitrages pour Lyon ? Notamment vos décisions en matière fiscale : c'est une décision qui est très attendue par les Lyonnais, puisque vous avez laissé récemment entendre, via la presse, que l'augmentation des impôts – pour la part Ville de Lyon uniquement – pourrait aller au-delà des 4% annoncés pendant votre campagne.

Or, nous n'oublions pas, nous, que + 4 ou + 6% d'augmentation, ce n'est pas la même chose et + 4 %, cela correspond à + 7 % au total sur la feuille d'impôts des Lyonnais, alors que + 6 %, cela devrait correspondre à environ 9 %, un peu plus même, sur la feuille d'impôts des Lyonnais.

Je voulais vous remercier par avance de répondre précisément aux Lyonnais sur ces sujets. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien Monsieur Broliquier.

Concernant la concertation, vous savez que moi je suis toujours prêt à dialoguer avec l'ensemble des maires, qu'ils soient de la Majorité ou de l'Opposition.

Plus encore dans cette période difficile, parce que si, effectivement, ils sont solidaires des décisions que nous prenons, c'est encore mieux pour nous.

Je veux dire que, comme je le disais tout à l'heure, je me félicite aujourd'hui de la situation qui est celle de la Ville de Lyon et qui est

celle du Grand Lyon. Une journaliste m'avait interrogé en me disant : « Vous n'êtes pas un peu inquiet Monsieur Collomb, j'ai vu qu'on préparait du côté de l'UMP un livre noir des collectivités locales et en particulier les grandes agglomérations. » Alors, je lui ai donné quelques chiffres, quelques ratios, en lui disant : « Ecoutez, voilà c'est simple, pour ce qui est donc de la taxe foncière, sur le foncier bâti, nous sommes parmi les grandes villes, la ville la moins imposée de France, que pour ce qui concerne la taxe d'habitation, il y a une seule ville qui est devant nous, c'est Toulouse, que pour les ratios d'endettement, nous sommes sur la Ville de Lyon à sept années d'endettement, sur le Grand Lyon, à cinq années d'endettement, alors qu'en moyenne, par exemple, des grandes villes françaises, c'est de huit années d'endettement.

Et puis, j'ai dit surtout, d'ailleurs on commence à le voir dans la presse, je crois qu'il y avait encore un article sur les Echos ou la Tribune de ce matin, sur la situation financière d'un certain nombre de grandes villes ou de départements, on apercevait ce que des maires trouvaient dans l'héritage... Vous n'auriez pas trouvé cela si vous aviez été élu à la Mairie centrale, un taux d'endettement considérable, que l'on s'aperçoit par exemple, pour prendre des villes voisines, que Saint-Etienne, Bourg-en-Bresse, trouvent des situations financières extrêmement dégradées et qu'ils sont aujourd'hui au bord de la cessation de paiement, d'où les mesures qu'envisage le Gouvernement pour venir en aide à ces villes-là. Je crains qu'il n'en soit pas ainsi pour la Ville de Lyon et que nous ne soyons pas parmi les villes sur lesquelles les fées gouvernementales aient besoin de se pencher, parce que la situation de la ville est extrêmement saine.

Pour ce qui concerne le déroulement, nous allons commencer, bien évidemment, à examiner, et j'entreprendrai par exemple au Grand Lyon une série d'entretiens avec les maires des 57 communes, parce qu'il faut avoir, comme vous le dites, une vue d'ensemble sur leurs priorités, sur ce que nous pouvons financer.

Mais sachez que les montants sont à peu près de 1 milliard 950 millions d'euros, 2 milliards d'euros pour le Grand Lyon, d'environ 90 à 100 millions d'euros pour ce qui concerne la Ville de Lyon, par année, ce qui nous met très largement en tête de toutes les villes qui, aujourd'hui, auront à bâtir des programmations prévisionnelles d'investissement.

Lorsque nous aurons l'occasion de discuter ensemble, vous verrez, par exemple que le deuxième arrondissement n'est sans doute pas, entre le projet du Confluent, celui des rives de Saône, ce que nous allons faire sur la place des Jacobins, la réfection de Bellecour, l'arrondissement le plus pénalisé, et donc je me félicite du dialogue fructueux et constructif que nous aurons ensemble. Et si on a besoin d'obtenir quelques crédits supplémentaires, votre Collègue de Groupe, M. Havard, se fera un plaisir de relayer nos demandes communes et ainsi, je pense, que l'un et l'autre, auront l'occasion de montrer à nos concitoyens que vous êtes pleinement engagés dans la vie de la Cité.

M. BROLIQUIER Denis : Nous ne connaissons toujours pas la date de présentation de votre Plan de mandat.

M. LE MAIRE : Voici le calendrier : budget Ville de Lyon et Grand Lyon, janvier prochain, DOB donc en décembre et donc le plan de mandat sera sans doute présenté au mois de novembre.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Et pour les impôts ? On n'a pas eu la réponse.

M. LE MAIRE : Nous sommes devant la situation suivante. Comme vous le savez, il y a aujourd'hui, entre la Communauté urbaine et les villes de la Communauté urbaine une liaison des taux. Cela veut dire que pour pouvoir décider du montant que nous allons pouvoir consacrer aux demandes des villes qui sont relativement nombreuses, il faut que nous regardions comment elles vont augmenter leur fiscalité et si, effectivement, elles vont l'augmenter. Et en fonction, donc, de la décision, actuellement nous sommes en train de faire le tour des 57 communes, et bien nous déciderons de nos taux d'imposition qui seront pris au regard de ce qui se fait dans l'ensemble des Communes de l'agglomération.

Mais évidemment, les plans de mandat seront calibrés en fonction de ce que feront les uns et les autres.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)